

Programme Sentinelle entre Aînés

Guide de Bénévoles

PROGRAMME SENTINELLES ENTRE AINÉS : GUIDE DES BÉNÉVOLES

Quelles sont les qualités recherchées chez un(e) bénévole?

Un(e) bénévole du Programme Sentinelle entre aînés doit forcément faire preuve :

- d'une écoute active;
- d'un bon sens de solidarité;
- d'un grand respect pour la condition des aîné(e)s;
- d'une grande empathie,
- d'une volonté à suivre les lignes directrices du programme Sentinelle
- d'une bonne capacité à communiquer tous les changements nécessaires avec les responsables

Responsabilités du ou de la bénévole :

Dans le cadre du programme Sentinelles, le ou la bénévole doit :

- convenir d'un horaire d'appel;
- Garder une communication avec la personne responsable de la coordination du Programme Sentinelle entre aînés
- faire preuve d'assiduité et agir dans les délais prévus
- suggérer de nouvelles activités au sein de la communauté auxquelles le ou la bénéficiaire pourrait prendre part;
- noter la date des appels et tout problème;

VITALITÉ 55+

- signaler ces problèmes à la personne responsable de la coordination du Programme Sentinelle ;
 - respecter la vie privée du ou de la bénéficiaire et la confidentialité de l'échange;
 - encourager le ou la bénéficiaire à s'investir dans des activités qui sont à sa portée;
 - communiquer immédiatement avec la responsable s'il est impossible de joindre le ou la bénéficiaire, ou si le bénévole n'est plus souhaité.
 - Le Programme Sentinelles entre aînés est offert gratuitement aux bénéficiaires, qui n'ont pas à payer pour les services rendus.
 - Vous faites cadeau de votre temps et de votre présence. Par conséquent, nous vous demandons de ne pas accepter les cadeaux, les biens ou l'argent que la personne à qui vous êtes jumelé(e) pourrait vous offrir.
- Communiquez avec la personne responsable de la coordination si vous avez des préoccupations à ce sujet.
- Les bénévoles ne sont pas autorisé(e)s à gérer l'argent du ou de la bénéficiaire,
 - Les bénévoles ne sont pas autorisé(e)s à fournir de l'assistance personnelle au bénéficiaire (cuisine, nettoyage du domicile, soins d'hygiène, etc.). Si vous pensez que la personne à qui vous êtes jumelé(e) aurait besoin d'aide pour effectuer ces tâches, communiquez avec la personne responsable de la coordination du Programme, qui pourra vous diriger vers les ressources appropriées.
 - Les bénévoles ne sont pas autorisé(e)s à faire des courses pour le ou la bénéficiaire.

Confidentialité

Confidentialité Lors d'un entretien téléphonique, un(e) bénéficiaire peut vous révéler des informations concernant sa vie personnelle, ses relations familiales et ses difficultés. Vous devez en tout temps assurer la confidentialité de vos échanges et ne jamais dévoiler ses informations collectées. S'assurer que la vie privée des bénéficiaires soit respectée.